

SÉNAT DU CANADA

BILL P.

Loi pour faire droit à Lillian Caroline Maud Wood.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Lillian Caroline Maud Wood, demeurant en la cité de Toronto, province d'Ontario, opératrice de machine, épouse de John Wood, peintre, domicilié au Canada et demeurant en la ville de New-Toronto, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le seizième jour de novembre 1911, en ladite cité, et qu'elle était alors Lillian Caroline Maud Allison, célibataire; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution
du mariage.

1. Le mariage contracté entre Lillian Caroline Maud Allison et John Wood, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

Droit de se
remarier.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Lillian Caroline Maud Allison de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit John Wood n'eût pas été célébrée.